

Date de convocation :  
17 mai 2019

**Séance du 24 mai 2019**

**Président : M. Xavier ODO**

Date d'affichage :  
17 mai 2019

**Secrétaires : Marie MARTINEZ et Pia BOIZET**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 22

**Présents : Mmes – MM. :**

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Irène **DARRE**, Marie Line **JULLIEN**, Arnaud **TREDEZ**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, José **PIERROT**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**

**Ont donné procuration : Mmes – MM. :**

Bernard **CHIPIER** à Marie **MARTINEZ**, Georges **BURTIN** à Marcel **VAGANAY**, Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Isabelle **GAUTELIER**, Catherine **VERZIER** à Pia **BOIZET**, Céline **LAVILLE** à Magali **LANGLOIS**, Djamel **MESAI MOHAMMED** à Najoua **AYACHE**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL MÉTROPOLITAIN D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DU RHÔNE POUR LA PÉRIODE 2019-2025**

**Rappel du contexte général :**

L'État, le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon sont copilotes du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône, prévu par la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 et amené à être révisé.

Le troisième schéma (2011 – 2017) est arrivé à échéance. Ce quatrième schéma est établi pour une durée de six ans conformément à la réglementation. Réalisé dans le cadre d'un processus de concertation élargi, il prend acte des évolutions des modes de vie et engage à amplifier et diversifier les réponses apportées aux ménages, qu'il s'agisse notamment de solutions d'habitat pérenne ou d'actions d'inclusion.

Durant la phase d'élaboration de ce schéma, les différentes parties prenantes ont pu être sollicitées, notamment dans le cadre d'une réunion territoriale organisée le 3 mai 2018, de groupes de travail thématiques, ou encore par le biais de questionnaire.

Les principaux enjeux poursuivis par les copilotes au travers de ce nouveau schéma sont les suivants :

**Finaliser la réalisation des équipements** permettant de répondre aux besoins d'accueil temporaire des ménages qui ne sont pas aujourd'hui satisfaits sur l'ensemble du territoire et d'assurer un meilleur maillage géographique ;

**Accompagner les ménages ancrés territorialement** en attente d'une solution d'habitat pérenne dans la concrétisation de leurs besoins, et particulièrement pour des situations qualifiées de prioritaires ;

**Améliorer l'accès aux soins et favoriser l'inclusion sociale et économique des ménages**, quel que soit leur mode de vie, notamment en réduisant les freins pour accéder aux différents dispositifs de droit commun ;

**Favoriser l'amélioration de la connaissance du public**, une meilleure identification des dispositifs mobilisables, l'interconnaissance des professionnels et s'assurer d'une prise en compte effective des personnes concernées dans la mise en œuvre des actions prévues et dans l'évaluation de ce nouveau schéma.

Suite à ce travail, un projet de schéma a été rédigé. Ce projet de schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2019 –

2025) doit faire l'objet d'une phase de consultation des collectivités concernées.

En effet, la loi précédemment citée, prévoit de soit approuvé « après avis de l'organe délibérant des communes et des établissements de coopération intercommunale concernées ».

### **Focus sur l'aire d'accueil de Grigny :**

La société de gestion SG2A-L'HACIENDA, gère pour le compte de la Métropole de Lyon les 19 aires d'accueil, dont celle de Grigny.

L'accompagnement social est quant à lui confié à l'association ARTAG (Association Régionale des Tziganes et de leurs amis Gadgé). Cette association intervient également sur l'ensemble des aires d'accueil de la métropole.

L'aire d'accueil de Grigny est ouverte depuis mars 2012. Elle a une capacité d'accueil de 5 emplacements, chaque emplacement peut accueillir 2 caravanes. La durée du séjour sur l'aire est de 9 mois maximum.

S'agissant du nouveau projet de schéma métropolitain :

Pour Grigny, il n'y a aucun changement dans le fonctionnement de l'aire ni dans sa gestion. Nous repartons sur le même modèle que le schéma précédent. Les nouvelles actions concernent l'ouverture de deux nouvelles aires sur Lyon et Oullins, et une opération de dédensification de l'aire de Lyon7/Feyzin, dont la taille importante crée de nombreux problèmes de gestion (détail complet page 39 du projet de schéma).

### **Bilan social sur la période de septembre 2018 à février 2019 à Grigny (Source ARTAG) :**

L'accompagnement social des familles nous conduit en tant qu'agent de développement à intervenir autour de cinq principales thématiques : l'accès aux droits, l'habitat et l'insertion professionnelle, l'école et la vie sociale. Sur la période, nous avons réalisés 56 interventions, pour 8 ménages différents. L'accompagnement social s'est surtout porté sur des démarches d'accès aux droits tels que les prestations CAF ou les impôts.

L'item de la santé est très représenté. Sur la période, il s'est agi d'accompagner :

- une maman pour ses démarches liées à une grossesse
- une jeune femme pour ses soins dentaires
- renouvellement de CMU
- démarches liées à une hospitalisation

### **La mise en réseau et le partenariat**

En fonction des demandes ou besoins, les familles sont orientées vers les acteurs locaux. Le but est de permettre aux familles de connaître les services de la commune où elles résident et de les utiliser comme tout habitant de cette commune. Pendant la durée du séjour, l'agent de développement vise à faciliter l'accès aux différents services et équipements pour que les familles accèdent aux droits auxquels elles peuvent prétendre,

Deux familles ont été orientées vers la MDM de Grigny, pour des aides financières. Cependant les familles n'ont pas réussi à s'inscrire dans la démarche d'accompagnement, mais aussi ne remplissaient pas les critères pour bénéficier d'un soutien financier. En effet, la domiciliation en dehors du département du Rhône présente souvent un obstacle administratif lors de nos orientations vers les partenaires sociaux du secteur.

3 familles se sont rendues aux Restos du Cœur pour une aide alimentaire.

Deux familles ont été reçues à l'Artag pour des demandes liées à l'habitat :

l'une pour le suivi de sa demande de logement social, l'autre pour des questions concernant un terrain privé.

### **La médiation**

La médiation nécessite souvent plusieurs interventions en dehors des passages hebdomadaires que ce soit par le biais d'appels téléphoniques ou de passages supplémentaires sur l'aire. De même pour les médiations collectives, nous sommes souvent amenés à sensibiliser les familles pour une même thématique durant plusieurs semaines.

#### a/Préventions sensibilisation information

Les agents de développements sont intervenus sur des questions techniques lors de différentes situations :

Prévention des usages dangereux afin d'assurer la sécurité des habitants de l'aire d'accueil ;

Prévention lors des interventions de maintenance des équipements et d'entretien de l'aire .

#### b/La gestion des dettes

Accompagnement à la gestion des dettes

> Gestion des dettes contractées au cours du séjour

#### c/Occupation Sans Droits Ni Titres et dépassements de délais

Les OSDNT concernent les familles qui ne peuvent pas être conventionnées à leur arrivée sur l'aire d'accueil parce qu'elles sont en dette, qu'elles n'ont pas respecté les délais de carence ou qu'elles ne présentent pas les pièces administratives nécessaires ou ne déclarent pas leurs invités. (Carte grise, pièce d'identité des titulaires ou invités).

Suite aux informations communiquées par la gestion, les agents de développement accompagnent la régularisation des situations.

Les dépassements de délais : Les médiations pour dépassement de délais interviennent lorsque les familles arrivent à la date de fin de conventionnement autorisée.

L'agent rappelle aux usagers le terme de leur stationnement, le règlement intérieur, les conséquences d'un dépassement de délais.

Il n'y a pas eu de dépassement de délai sur la période.

### **La scolarisation**

Notre action scolarisation vise à renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif facilitant ainsi la scolarisation de leurs enfants. Dès leur arrivée sur l'aire d'accueil, nous donnons aux familles toutes les informations relatives à l'inscription de leurs enfants vers les écoles de proximité.

Nous sommes intervenus à 3 reprises dans le cadre de la scolarité.

Une maman nous a fait part d'un conflit survenu à l'école primaire, entre sa fille et un autre enfant. Nous lui avons proposé de rencontrer notre chargée de mission scolarisation. La situation s'est résolue par le biais de dialogue entre les deux familles, sans qu'une intervention supplémentaire soit nécessaire.

- Une famille a été accompagnée pour compléter le dossier CNED de sa fille.
- Une troisième famille nous a sollicités pour faire une demande d'échéancier suite à des factures de cantine impayées dans un autre département.

En annexe, le projet de schéma sur lequel votre avis est sollicité.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet de schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône 2019-2025,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à donner un accord de principe à la prochaine commission consultative départementale-métropolitaine des gens du voyage.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

29 POUR